

Piscine de Châlons sur Marne : "on fout le bordel si vous n'acceptez pas les femmes en burka ! "

écrit par Christine Tasin | 29 août 2014



✘ <http://24heuresactu.com/2014/08/20/violence-islamisation-la-piscine-municipale-infrequentable/>

Telle est la loi de l'islam. Communautarisme. Passe-droits. Chantage et violence.

Et refus de la règle républicaine : pour voir cesser les agressions, les violences et la délinquance dans la piscine, il suffirait tout simplement qu'elle devienne islamique. Les musulmans qui interdisent à tous de profiter en toute quiétude de la piscine de Châlons le disent clairement : elle doit favoriser les musulmans, qui, en tant qu'être à part, supérieurs sans doute dans leur esprit étroit javellisé par le coran, doivent échapper à la règle commune, avoir droit à la baignade en short et en burka et, cerise sur le gâteau, choisir l'un des maîtres nageurs qui, musulman, aurait seul le droit de réprimander les jeunes musulmans.

Ça ne vous rappelle rien ? La dhimmitude... A Châlons certains musulmans se comportent en territoire conquis et imposent par la violence leur

loi. Un des employés va peut-être perdre un oeil, agressé chez lui par des jeunes qui l'y avaient suivi pour régler leurs comptes. Et il n'y a pas de manifestation de la population ? Et personne ne porte plainte pour racisme anti-blanc, anti-français ? C'est INSENSE !

Que fait donc le Maire ? Que fait donc la police ? Les ministres et secrétaires d'Etat ont des escouades de policiers qui gardent même leurs résidences secondaires mais il n'y aurait pas de police pour imposer la loi dans les piscines municipales ? De qui se moque-t-on ?

Il est clair que si l'on ne fait rien c'est qu'on ne veut rien faire. Et la peur de l'émeute n'explique pas tout. Il est clair que le gouvernement laisse les activistes musulmans imposer leur loi afin d'obliger le Français moyen à accepter burka, halal et suprématie de la charia sur la loi républicaine.

Mais que fait donc le parquet de Châlons ? Si on en croit l'Est républicain du 9 août, le parquet de Belfort, quant à lui, serait sur les dents contre la dangereuse islamophobe Christine Tasin et étudierait la possibilité de la poursuivre à nouveau après sa video de commentaires sur le verdict... Le parquet de Châlons obéit-il à la même Taubira ? L'ennemi est-il bien, sur tout le territoire français, les islamophobes ? Et les musulmans délinquants seraient-ils protégés par leur statut de musulman ?

Affaire(s) à suivre...

Christine Tasin

Aux dernières nouvelles ce ne serait pas au Maire de Châlons qu'il faudrait écrire :

- Le maire de CHALONS (avec un "s" !) n'est pas concerné : c'est le président de CITES EN CHAMPAGNE (communauté d'agglomération de Châlons en Champagne) qui est responsable, car la piscine est gérée par l'intercommunalité.

Cordialement.

Pascal ERRE

conseiller communautaire FN